

PATRIMOINE ARCHITECTURAL

- ★ La Bérengère
- ★ Castel Montjoie
- ★ Maison Blanche
- ★ La maison du Prieu
- ★ Mas Louvat
- ★ L'Argoud
- ★ La maison aux trois tours
- ★ Chatelard
- ★ La Colombière
- ★ Mairie (Harivel du Rocher)
- ★ Château de la Baume
- ★ La croix de la Baume
- ★ Saint Ange (la tour)
- ★ La Rencontre

EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Numéro	Destination	Bénéficiaire
1	Création cheminement piétonnier (largeur : 3m)	Commune	24	Cheminement piétonnier : classement dans le domaine public	Commune
2	Création d'arrêt de bus et local poubelles	Commune	25	Elargissement de la rue	Commune
3	Création cheminement piétonnier (largeur : 3m)	Commune	26	Création cheminement piétonnier (largeur : 3m)	Commune
4	Cheminement piétonnier : classement dans le domaine public	Commune	27	Elargissement de la rue	Commune
5	Cheminement piétonnier : classement dans le domaine public	Commune	28	Elargissement de la rue	Commune
6	Elargissement de la rue de la Lune	Commune	29	Elargissement de la rue	Commune
7	Elargissement de la rue du Jouffrey	Commune	30	Elargissement de la desserte automobile (largeur : 3m)	Commune
8	Création d'une voie automobile (largeur : 10m)	Commune	31	Cheminement piétonnier : classement dans le domaine public	Commune
9	Création cheminement piétonnier (largeur : 3m)	Commune	32	Création cheminement piétonnier (largeur : 2m)	Commune
10	Création d'un bassin d'écrêtement	Commune	33	Passage réseau EU/EP (largeur : 3m) et création d'une voie automobile	Commune
11	Cheminement piétonnier : classement dans le domaine public	Commune	34	Cheminement piétonnier : classement dans le domaine public	Commune
12	Création cheminement piétonnier (largeur : 3m)	Commune	35	Création d'un chemin piétonnier (largeur : 2m)	Commune
13	Terrains de jeux	Commune	36	Parc de stationnement	Commune
14	Modification de la rue	Commune	37	Aménagement du carrefour	Commune
15	Création cheminement piétonnier (largeur : 3m)	Commune	38	Aménagement du carrefour	Commune
16	Création cheminement piétonnier (largeur : 3m)	Commune	39	Elargissement de la rue	Commune
17	Création d'une voie piétonne (largeur : 3m)	Commune	40	Elargissement de la rue	Commune
18	Elargissement de la rue (largeur : 3m)	Commune	41	Elargissement de la rue	Commune
19	Création cheminement piétonnier (largeur : 3m)	Commune	42	Aménagement d'un terminus de bus	Commune
20	Aménagement du carrefour	Commune	43	Création d'un chemin piétonnier (largeur : 3m)	Commune
21	Aménagement du carrefour	Commune	44	Classement dans le domaine public du cheminement piétonnier	Commune
22	Aménagement du carrefour	Commune	45	Locaux municipaux (salle associative, annexe mairie...)	Commune
23	Cheminement piétonnier : classement dans le domaine public	Commune			



Légende

U ZONES URBAINES

- UA** Zone urbaine d'habitat à caractère majoritairement traditionnel, d'équipements et de services
- UAa** - secteur de la "couronne" autour du cœur du village et parcs arborés bâtis ou à bâtir
- UAb** - secteur dans la Plaine
- UAc** - secteur d'habitat mixte "Les jardins de la Baume"
- UAm** - secteur du Mas Louvat
- UB** Zone des ensembles d'habitat des grands immeubles de la plaine
- UBa** - secteur à densité plus élevée
- UCa** Zone d'habitat jumelé et isolé de Montrigaud et du Pied du Coteau
- UCb** Zone d'habitat jumelé et isolé de Montrigaud et du Pied du Coteau
- UD** Zone essentiellement résidentielle d'habitat mixte (isolé, jumelé ou groupé)
- UDa** - secteur essentiellement résidentiel d'habitat mixte avec possibilité d'occupation des sols plus restreinte
- Udb** - secteur de Beauvoir
- UL** Zone mixte d'habitats et de services au pied du rocher de Comboire (Les Nalettes)
- UI** Zone d'activités industrielles, artisanales et commerciales du Rondeau
- Ulc** - secteur du camping
- UF** Zone d'activités économiques de Comboire
- UE** Zone intermédiaire et mixte d'habitat et d'activités économiques du Rondeau Nord

AU ZONES A URBANISER

- AU** Zone non constructible
- AUa** Zone constructible à vocation d'habitat et de services
- AUb** Zone constructible destinée au quartier d'habitat de Pré Nouvel
- AUc** Zone d'implantation HABITAT COLLECTIF (R+3 max habitables) Hauteur max. : 13m00 ou 15m00 avec socle de stationnement.
- AUd** Zone d'implantation HABITAT COLLECTIF INTERMEDIAIRE (R+2 max habitables) Hauteur max. : 10m00 ou 12m00 avec socle de stationnement.
- AUe** Zone d'implantation HABITAT INDIVIDUEL GROUPE (R+1 max habitables) Hauteur max. : 7,50m
- AUf** Zone d'implantation HABITAT INDIVIDUEL ISOLE (R+1 max habitables) Hauteur max. : 7m00 en rive basse et 10m00 en rive haute.
- AUg** Localisation du parc public paysager et des voies publiques. (non constructibles, COS : 0). Servitude de pré-localisation au titre de l'article L123-2-c du code de l'urbanisme.
- AUh** Zone constructible à vocation d'habitat et de services
- AUi** Zone constructible à vocation d'activité(s) économique(s), de recherche, tertiaires et paramédicales nécessitant un schéma d'organisation d'ensemble

TRACES ET PERIMETRES

- Ligne et arrêt de tramway
- Lignes EDF
- Implantations du bâti le long de la voie centrale de Montrigaud
- Limites des secteurs relatifs aux taux de stationnement
- Secteurs à projet (art. 123-2-a du Code de l'Urbanisme) : constructions et installations interdites dans un délai maximum de 5 ans à partir de la date d'approbation du PLU. Seules les extensions sont autorisées dans la limite de 35 m² de SHON
- Patrimoine architectural à protéger
- Limite de la ZAC intercommunale de Comboire
- Limite stratégique du Schéma directeur de la région grenobloise

N ZONES NATURELLES

- N** Zone naturelle protégée :
  - N-E** - secteur naturel du périmètre de protection éloigné de captage
  - N-R** - secteur naturel du périmètre de protection rapproché de captage
  - N-I** - secteur naturel du périmètre de protection immédiat de captage
  - Ne** - secteur partiellement bâti à construction restreinte
  - Ne-E** - secteur partiellement bâti à construction restreinte du périmètre de protection éloigné de captage
  - Nsl** - secteur à vocation sportive et de loisirs
  - Ncim** - secteur du cimetière
  - Nh** - micro-secteurs bâtis à extension limitée possible
  - Nh-E** - micro-secteur bâti à extension limitée possible du périmètre de protection éloigné de captage
  - Ngv** - secteur de faire d'accueil des gens du voyage

A ZONES AGRICOLES

- A** Zone agricole
  - A-E** - secteur agricole du périmètre de protection éloigné de captage
  - A-R** - secteur agricole du périmètre de protection rapproché de captage
  - Ace** Corridors écologiques en zone agricole

CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

- Espace boisé classé
- Corridors écologiques
- Voies sonores classées (voir annexes)

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacement réservé
- Numéro de l'opération

Risques naturels :

Aucun risque n'a été reporté sur le document graphique. Cependant, certains secteurs sont exposés à des risques naturels. Tout aménagement et tout constructeur devront prendre en compte l'existence de ces risques, s'en protéger, et ne pas les aggraver. Pour connaître les dispositions réglementaires à respecter, il est nécessaire de se reporter à la carte de zonage, au règlement, ainsi qu'aux fiches de recommandations du PPR joints en annexes au PLU.

Risques technologiques :

Aucun risque n'a été reporté sur le document graphique. Cependant, certains secteurs sont exposés à des risques technologiques. Tout aménagement et tout constructeur devront prendre en compte l'existence de ces risques, s'en protéger, et ne pas les aggraver. Pour connaître les dispositions réglementaires à respecter, il est nécessaire de se reporter au document graphique joint en annexe au PLU ainsi qu'au règlement.

